



Division Financière

DIFIN/13-604-556 du 02/09/2013

TRANSMISSION DES COMPTES FINANCIERS - CONDITIONNEMENT

Destinataires : Agents comptables d'EPLÉ

Dossier suivi par : Mme KAMARUDIN - Bureau du contrôle de gestion des EPLÉ - Tél : 04 42 91 72 88

Afin de ne pas retarder la transmission des comptes financiers aux services compétents de la DGFIP pour des problèmes de conditionnement, nous vous invitons à prendre note des informations ci-dessous communiquées par le ministère.

En application de l'article L. 211-2 du code des juridictions financières, les comptes financiers des établissements publics locaux d'enseignement sont soit transmis à la CRC compétente soit au service d'apurement de comptes des EPLÉ. Les comptes financiers relevant de l'apurement administratif seront pour partie archivés. Afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles la collecte, le transport et l'archivage des comptes, la DGFIP a passé un marché avec la société ARCHIVECO qui sera chargé de ces opérations pendant les 5 prochaines années. Les comptes financiers enliassés dans les conditions définies dans l'instruction M9.6 seront conditionnés, étiquetés et déposés à la DDFIP ou la DRFIP concernée conformément aux termes d'une note de la DGFIP en cours de signature.

Les comptes financiers seront conditionnés dans des cartons, dont l'achat est à la charge des EPLÉ, aux caractéristiques suivantes :

- dimensions : 345 x 260 x 300 mm
- couvercle attaché et deux poignées
- contenance : 3 liasses de 10 cm de haut, poids maximum 15 kg

La société ARCHIVECO, que vous pouvez contacter au 15 avenue Marcelin Berthelot 92390 Villeneuve la Garenne, (tél. 01 47 92 99 97) s'engage à appliquer les conditions de ventes des cartons suivantes aux EPLÉ :

- | | |
|---|--------------|
| - Prix unitaire du carton | 0.90 € H.T. |
| - Livraison directement aux EPLÉ : | |
| De 1 à 20 cartons | 15.00 € H.T. |
| Le paquet supplémentaire de 20 cartons | 5.00 € H.T. |
| - Prise de commande - suivi des livraisons - facturation aux EPLÉ | |
| Par commande | 10.00 € H.T. |

Afin, de respecter les délais contraints de dépôts des comptes financiers nous vous invitons à vous approvisionner, dès à présent, en cartons aux caractéristiques définies ci-dessus.

Les commandes doivent être adressées à l'adresse mail créée spécialement pour les EPLÉ :

eple@archiveco.fr

Par ailleurs, pour diminuer les coûts fixes, il est préférable de passer une commande pour l'ensemble des EPLE membres du groupement comptable permettant de couvrir le besoin en cartons pour deux ou trois années.

Afin d'évaluer le besoin en cartons, il convient de noter qu'un carton peut contenir les comptes financiers de plusieurs EPLE membres du groupement dès lors que le destinataire est identique.

Dans chaque groupement comptable, il peut potentiellement exister trois destinataires distincts :

- le service d'apurement administratif (SEPLE),
- l'archiviste,
- la chambre régionale des comptes.

Les informations quant au destinataire de chaque compte financier seront transmises par la DDFiP/DRFiP en application des directives données dans une note en cours de signature.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille